



La béatification de Marguerite de Lorraine

Conférence du Père Thierry Hénault-Morel 24.06.2021

A l'occasion des 500 ans de la mort de la bienheureuse Marguerite de Lorraine et des 100 ans de sa béatification, il est intéressant de connaître les raisons de cette béatification et la manière dont elle s'est passée. Mais sans doute convient-il d'entrée de jeu de ne pas confondre la sainteté d'une personne avec la reconnaissance officielle de cette sainteté, et dans cette reconnaissance de distinguer celle qui permet un culte local (béatification) ou un culte universel (canonisation).

En action de grâce d'une guérison

A l'occasion de la guérison inespérée d'une sœur clarisse d'Alençon obtenue à la suite d'une neuvaine adressée à celle qui a fondé ce monastère, Marguerite de Lorraine, les sœurs introduisent le procès de béatification de leur fondatrice. Une première sentence favorable dans le diocèse de Sées le 26 mars 1909 permet d'en référer à Rome, à la Congrégation des Rites qui ne confirme la décision que le 15 mars 1921, la première guerre mondiale ayant entraîné un grand retard. Et le Pape Benoît XV ratifie cette décision le 20 de ce mois.

La procédure de reconnaissance de la sainteté

Dans les premiers siècles de l'Église sont reconnus saints les martyrs qui ont donné leur vie pour le Christ et les confesseurs de la foi qui, sans verser leur sang, ont souffert dans l'affirmation de leur foi.

Dans les siècles suivants, c'est la *vox populi*, la *voix du peuple* qui rend un culte, reconnu localement par l'évêque ou universellement par le pontife romain (surtout à partir du XI^{ème} siècle).

Mais pour résister à des dérives (superstition, excès de merveilleux, « arrivisme » spirituel ...) et dans le contexte de la critique protestante, est mise en place en 1587, à la suite du concile de Trente, la Congrégation des rites ainsi qu'une procédure contradictoire avec des exigences historiques et scientifiques. Avant d'ouvrir un procès et pour garder une liberté de décision, la non-reconnaissance de culte est exigée, hormis pour les personnes mortes avant 1534 pour lesquelles est requise à l'inverse la preuve d'un culte immémorial. Ce qui est le cas de Marguerite de Lorraine décédée en 1521. D'où le titre du décret de sa béatification : *« Décret proclamant la reconnaissance du culte immémorial rendu à Marguerite de Lorraine duchesse d'Alençon et clarisse, béatifiée par la voix populaire »*.

Les raisons de ce délai.

On peut s'étonner d'avoir dû attendre le XX^{ème} siècle pour cette béatification. Certains historiens avancent des hypothèses :

- La rigueur de sa gestion du duché d'Alençon aurait rendu Marguerite impopulaire.
- Le côté tardif des récits de sa vie (le premier, par Magistri, date de 1585) et ce serait les lendemains de la guerre 14-18 qui auraient finalement contribué à cette béatification par l'attention portée à la Lorraine et à la situation des multiples veuves ... Ceci mériterait d'être prouvé. Cet argument est très peu présent dans les lettres probatoires du procès. De plus, à la différence de Jeanne d'Arc, le culte de Marguerite de Lorraine est resté très peu répandu en France.
- Sans doute convient-il d'invoquer plutôt les circonstances défavorables de son siècle. « La canonisation traversa alors la plus grave crise de son histoire, aucun saint n'étant élevé sur les autels entre 1523 et 1588. »¹.
- De plus, de tels délais ne sont pas rares dans l'histoire. Une personnalité comme Philippa de Gueldre n'est toujours pas béatifiée.
- Pour autant, de nombreux témoignages du culte rendu à Marguerite existent avant le XX^{ème} siècle. Pour s'en convaincre, il n'est que de s'appuyer sur la *Positio* et la lecture d'auteurs reconnus sérieux comme l'abbé Laurent, ainsi que sur des sources écrites comme la Chronique de Ste Claire d'Alençon, ou épigraphiques comme l'inscription primitive placée sur le tombeau de Marguerite (datée d'avant 1525 par des spécialistes) qui la déclare « beate » « comblée de plusieurs miracles » et qui s'achève par ces mots : « Sainte. Dame pries. p(ou)r nous ».

Des motifs qui sous-tendent cette béatification (en même temps que son retard)

1. Le décret met l'accent sur la vocation laïque de mère et de chef d'état de Marguerite. Magistri l'avait fait le premier. Le titre de son œuvre est explicite : *Mirouers et guydes fort propres pour les dames et damoiselles de France qui seront de bonne volonté envers Dieu et leur salut, tout ainsi que ont été les très illustres Princesses, madame Jeanne de France et Marguerite de Lorraine (...)*. Une survalorisation de la virginité et d'une spiritualité de la fuite du monde peut expliquer qu'il ait fallu attendre le XX^{ème} pour découvrir la pertinence du témoignage de Marguerite.
2. De même, ses intuitions concernant la vie religieuses et l'unité profonde qui semble l'animer lorsqu'elle cherche, y compris pour elle-même, à rapprocher vie contemplative et service du frère (pauvre ou malade). Il faudra attendre St Vincent de Paul pour que quelque chose de cet ordre devienne possible.
3. Enfin, trop peu ont souligné l'importance du poème que Marguerite de Navarre consacre à sa belle-mère. Elle voit en elle un exemple de ces « cœurs si reformez et saintz » qui ont sans doute contribué à ce que la belle fille ne rompe pas la communion avec l'Eglise catholique. Cet hommage de la belle fille, pourrait-on presque dire, suffirait à lui seul à prouver la sainteté de la belle-mère ! Mais peut-être devrions-nous alors affirmer la réciproque !!

¹ Eric SUIRE La sainteté française de la Réforme catholique XVI-XVIII^{ème} siècle. Presse universitaire de Bordeaux, 2001, p.370

P. Thierry Hénault-Morel, 24 juin 2021